



Circuit VTT n°1 - Cauterets - La Raillère

Cauterets



(admin65gav)



Découvrez le riche patrimoine de l'historique village de Cauterets.

Ce circuit vous permettra de découvrir les quartiers hauts de la ville, ses anciens établissements thermaux juchés sur un promontoire exceptionnel avant d'emprunter un agréable sentier arboré rejoignant les thermes de César.

Court et ludique, ce parcours nécessite peu de bagage technique et physique.

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 45 min

Longueur : 2.9 km

Dénivelé positif : 110 m

Difficulté : Facile

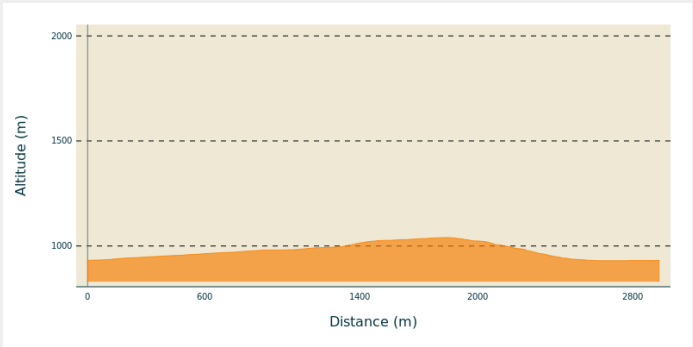
Type : Boucle

Thèmes : Point de vue et paysages

Itinéraire

Départ : Cauterets (Place du Casino)
Arrivée : Cauterets (Place du Casino)
Balisage : ► VTT
Communes : 1. Cauterets

Profil altimétrique



Altitude min 930 m Altitude max 1040 m

Place du Casino, prenez à droite en direction de la mairie. Au niveau de l'Office de Tourisme, obliquez à nouveau sur la droite pour remonter la rue de la Raillère sur 1,5 km.

1. Au pont, prenez à gauche et empruntez la route qui monte vers Pauze. A l'intersection suivante, tournez à droite et montez la route - un peu raide - menant aux anciens thermes de Pauze. Profitez de la petite place arborée pour faire une petite pause et admirer la vue imprenable sur le village de Cauterets qui s'offre alors à vous. Reprenez votre route en laissant les thermes sur votre droite et poursuivez sur 100m.
2. Prenez le premier sentier descendant à gauche qui vous permet de slalomer agréablement au milieu des arbres. Quelques mètres après avoir contourné le rocher qui se trouve au milieu du chemin, levez la tête vers le gros bloc surplombant la piste qui semble retenu par un arbre. Arrivé à la bifurcation, poursuivez votre descente en empruntant le chemin de gauche.
3. Lorsque vous atteignez la route, descendez en direction du fronton. Contournez-le en empruntant le petit passage goudronné qui le longe par la droite jusqu'aux thermes de César.
4. Traversez prudemment l'avenue du Docteur Domer puis empruntez l'Allée du Parc en face qui rejoint une petite place. Poursuivez tout droit, repassez devant la mairie pour revenir à votre point de départ.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques

 **Recommandations**

- **Période conseillée** : de mai à novembre.

- **Type de terrain** : piste : 30 % / single track : 20% / route : 50 %

Comment venir ?

Accès routier

Le village de Cauterets est accessible en voiture en 25 minutes depuis Argelès-Gazost et en 35 minutes depuis Lourdes.
Prendre direction Pierrefitte-Nestalas, au second rond point dans le village, prendre la première sortie direction Cauterets.

Parking conseillé

Parking de l'ancienne gare

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d’une espèce ou d’un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d’informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Coeur du Parc national des Pyrénées

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Parc national des Pyrénées : [Contact](#)

Un Parc national est un territoire reconnu comme exceptionnel par la richesse de sa biodiversité, la qualité de ses paysages et de son patrimoine culturel.

Le **cœur du Parc** est une zone bénéficiant d'un statut de protection réglementaire : [Réglementation du Parc national des Pyrénées](#)

Le [décret](#) instaure une réglementation spécifique de la zone cœur ; **la plupart des activités humaines qui pourraient nuire à la conservation des patrimoines y sont ainsi soumises à autorisation ou interdites.**

- Les activités de nature peuvent être :
- autorisées (si elles ne nécessitent pas des aménagements spécifiques ou ne se pratiquent pas sur des zones sensibles) : randonnée pédestre, randonnée à ski ou en raquette, escalade, spéléologie ...
 - soumises à autorisation afin de limiter les aménagements ou les dérangements : survols à moins de 1000 mètre, équipement de voies d’escalade ...
 - interdites : chasse, feu, chien, vélo ...

Au-delà de la réglementation, le Parc national des Pyrénées souhaite définir en concertation avec les acteurs locaux des règles de bonne pratique pour la conciliation des activités et de la protection des patrimoines.

La zone cœur est délimitée par une signalétique de carrés sur lesquels figure une tête d’Isard rouge sur fond blanc. A noter que la direction des cornes indique la zone cœur.

Lieux de renseignement

Office de Tourisme de Cauterets
Place Maréchal Foch, 65110 CAUTERETS
infos@cauterets.com
Tel : +33 (0)5 62 92 50 50
<http://www.cauterets.com>

